Premier Conseil de guerre permanent.

MM. Bouet, lieutenant de vaisseau, président;
PROUTEAUX, lieutenant de vaisseau,
GROLLEAU, lieutenant de vaisseau,
SEPTANS, enseigne de vaisseau,
BAEHME, id.
MIGADEL, 1er maître de timonerie,
CHÉRUEL, 1er maître de manœuvre à bord du Dayot,
FEYZEAU, lieutenant de vaisseau, commissaire du gouvernement;
EVENOU, aide-commissaire, officier d'administration du Dayot, rapporteur;
DE JORNA, aide-commissaire de la marine, greffier.

Deuxième Conseil de guerre permanent.

MM. Breull, capitaine en 1er d'artillerie, président;
Mazerv, capitaine des compagnies indigènes du génie,
Rivière des Borderies, lieutenant d'infanterie de marine,
Brun, lieutenant d'artillerie,
Astruc, id.
De Damian, sous-lieutenant d'infanterie de marine,
Thérery, maréchal-des-logis-chef d'artillerie,
Billonaud, capitaine d'infanterie de marine, commissaire du gouvernement;
Bonnaire, lieutenant de gendarmerie, rapporteur;
Fontaine, commis de marine, greffier.

Art. 3. La présente décision sera déposée au greffe des conseils de guerre (Majorité), enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Papeete, le 15 avril 1877.

Signé: L. MICHAUX.

Nº 150. — Par arrêté du Commandant Commissaire de la République, pris en conseil d'administration dans la séance du 16 avril 1877, consentement a été donné aux immigrants arorai Tekaititi t. et Temoe v. à l'effet de contracter mariage.

No 151. — Par arrêté en date du même jour, consentement a été donné aux immigrants arorai Tiroi t. et Karupea v. à l'effet de contracter mariage.

 N° 152. — Par un autre arrêté de même date, une dispense d'âge a été accordée à la demoiselle Tetiaetara à l'effet de contracter mariage.